

Compliment of the author

9-5.

Stewart Bury

UN

## PROPHÈTE DE LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE

Il paraît qu'au cours des discussions politiques qu'alimentaient les guerres du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, où, alors qu'on voyait avec terreur la marine anglaise prendre le dessus sur toutes les autres puissances maritimes, on a pressenti, en France principalement, que la supériorité commerciale allait marcher de pair avec les progrès de la navigation et l'établissement des colonies.

L'établissement des colonies n'avait plus pour mobile principal la conversion des infidèles et la civilisation des barbares. L'idée du commerce dominait les préoccupations d'ordre maritime et colonial. De la considération de ce problème posé par les économistes et envisagé sérieusement par les cabinets ministériels naquit, sans doute, l'idée de l'autonomie économique et même politique des colonies d'Amérique.

On se demandera peut-être dans l'avenir ce qu'était une société naissante, ce qu'était un sauvage, car on y aura encore, moins qu'aujourd'hui, où ces choses existent du moins dans l'éloignement, l'idée de ce qui n'existera plus... L'Europe, alors en communiquant avec l'Amérique, communiquera avec son égale; elle y retrouvera sa forme et ses mœurs<sup>1</sup>.

La genèse de cette idée de l'indépendance future des colonies américaines date sans doute de cette époque. En tous cas, l'écrivain que nous venons de citer recherchait « quels étaient les territoires, dans l'Amérique septentrionale, qu'on pouvait attribuer à chacune des colonies de l'Angleterre et de la France pour leur procurer cet isolement l'une de l'autre, ou une assiette mutuellement indépendante »<sup>2</sup> propre à assurer leur conservation mutuelle.

La prise de Québec eut lieu en septembre 1759; celle de Montréal en septembre 1760. Ces deux événements, et surtout la difficulté des

1. *Roman politique sur l'état présent des affaires de l'Amérique ou Lettres de M\*\*\* à M\*\*\* sur les moyens d'établir une paix solide et durable dans les colonies et la liberté générale du commerce extérieur* (Amsterdam et Paris, 1756), p. 74.

2. *Ibid.*, Préface, p. 20.